



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/02/2019

Dossier complet le :

14/03/2019

N° d'enregistrement :

2019-7966

1. Intitulé du projet

Création d'un parking public provisoire de 100 places

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bayrou François Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

RCS / SIRET

2 4 6 4 0 1 7 2 3 0 0 0 1 9

Forme juridique

Etablissement public administratif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 ^a	Aire de stationnement publique provisoire de 100 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une aire de stationnement publique provisoire d'une contenance de 100 places.

La contenance cadastrale de la parcelle accueillant le projet est de 2698 m². Elle est aujourd'hui libre de toute occupation. Elle comprenait une maison individuelle qui a été démolie lors de son acquisition par l'EPFL.

Du fait du caractère provisoire du projet, les matériaux utilisés pour le revêtement de l'aire de stationnement seront légers : cailloux 31/5. L'imperméabilisation des sols sera donc limitée.

4.2 Objectifs du projet

L'aire de stationnement doit répondre au besoin en stationnement d'un projet immobilier riverain, le temps qu'un parking mutualisé type silo se construise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont consister à terrasser légèrement la parcelle de manière à obtenir une surface plane. Un revêtement sous forme de cailloux sera ensuite appliqué. L'aire de stationnement sera clôturée.

Cette dernière se trouvant à proximité d'un établissement scolaire (lycée Saint John Perse), les dispositions suivantes seront prises pour limiter les nuisances liées au chantier:

- > sécuriser l'accès des différents véhicules au chantier en éloignant les accès des lieux de passages importants (arrêts de bus, sortie de parking, ...)
- > interdiction des circulations des véhicules de chantier et des livraisons de matériels aux heures de fortes influences (entre 8 et 9h le matin et entre 16h30 et 17h30 le soir)
- > programmer les phases de chantier engendrant le plus de nuisances sonores pendant les vacances scolaires.

La durée du chantier est fixée à 1 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement sera occupée principalement par des employés de bureaux. L'affluence au niveau des entrées et sorties se fera principalement aux heures de pointes. Les rues Jules Ferry et le Chemin Barrincou sont des axes secondaires peu impactés par une augmentation du trafic.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Taille de la parcelle. Le projet porte sur l'intégralité de la parcelle.	2698 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE JULES FERRY 64000 PAU; PAU

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 21' 48 "O Lat. 43 ° 19' 15 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la ville de Pau est couverte par une zone de sismicité de niveau 4 (décret n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la ville de Pau est couverte par une zone de sismicité de niveau 4 (décret n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entrée et sortie de 100 véhicules les jours ouvrés, principalement aux heures de pointe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par une augmentation du trafic dans ce secteur déjà urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aire de stationnement ayant un caractère provisoire les nuisances susceptibles d'être engendrées par une augmentation du trafic sur la rue Jules Ferry et sur le chemin Barrincou sont très ponctuelles. De plus, cette aire de stationnement se trouve dans un secteur déjà urbanisé qui ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers.

Aussi, une étude d'impact ne paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le.

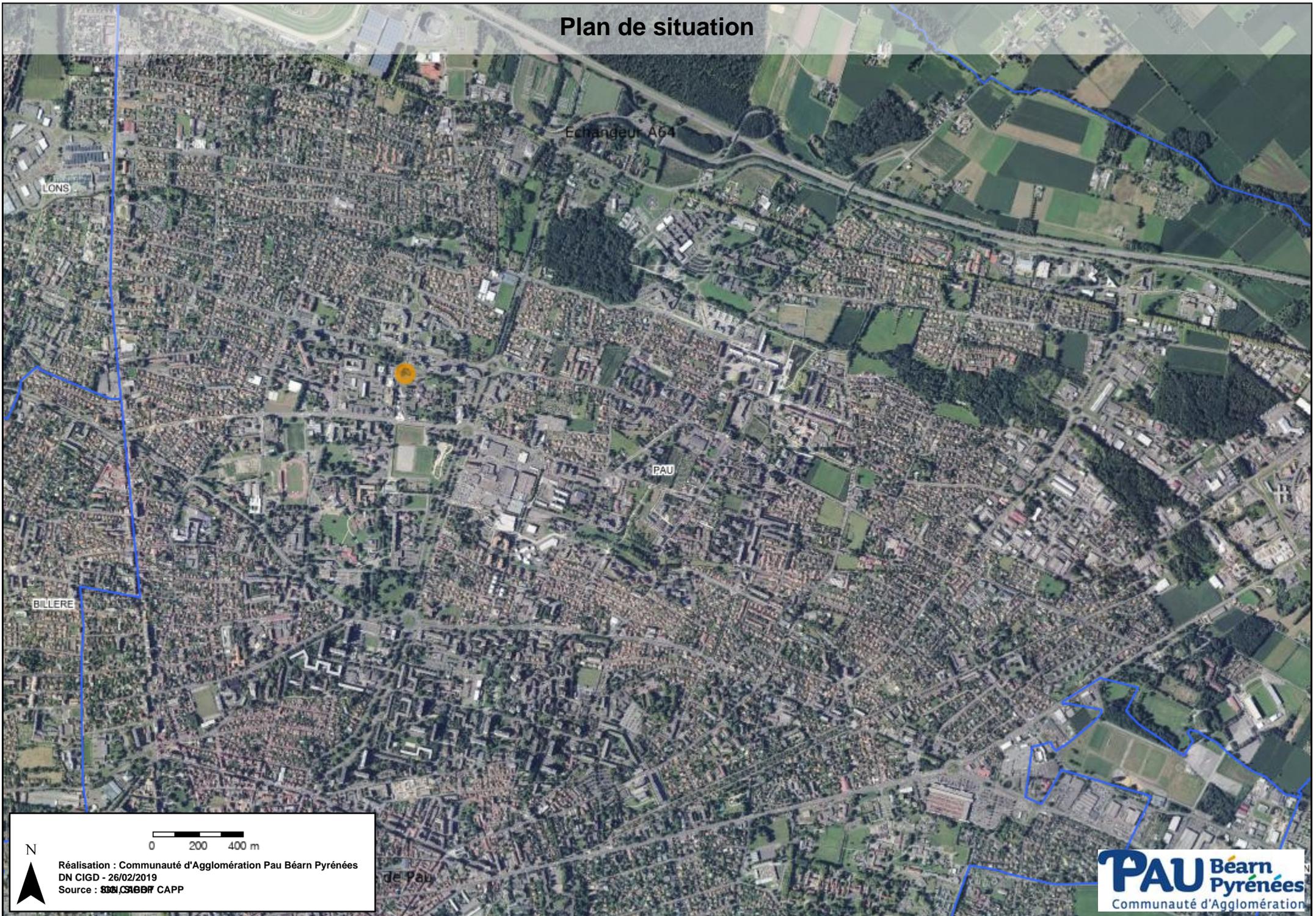
Signature

Télédéclaré le 26/02/2019

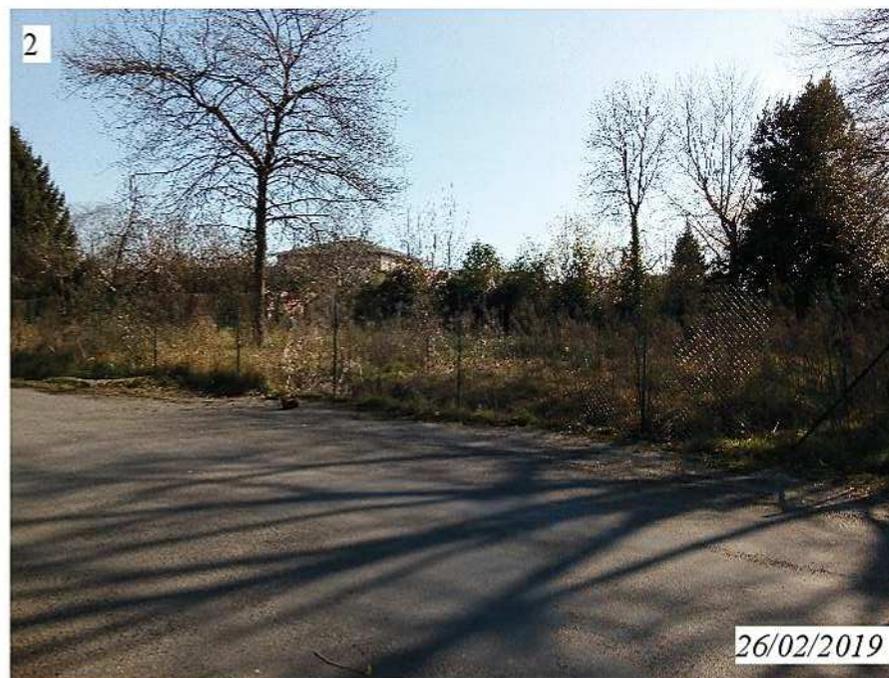


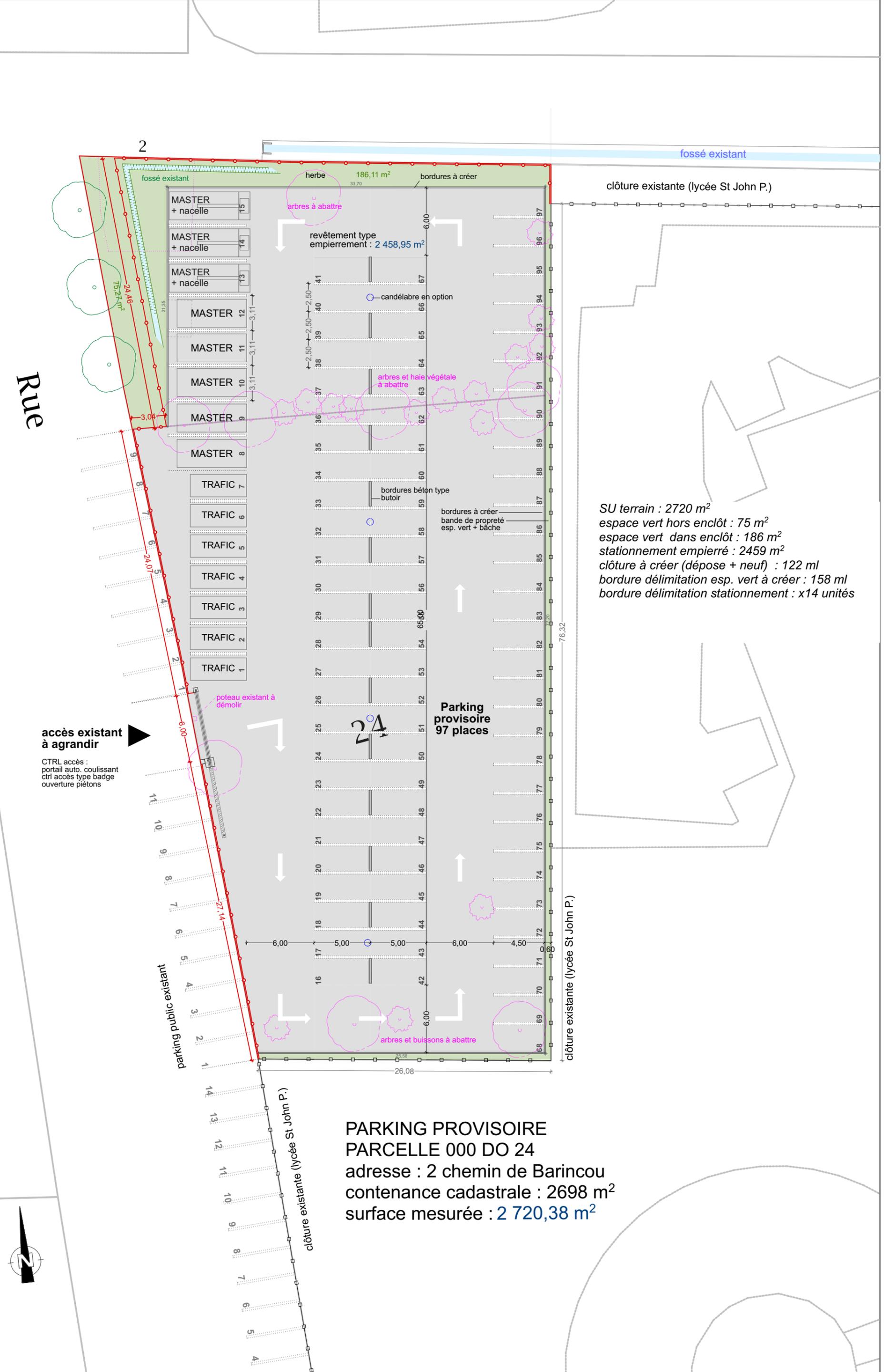
f. Byron

Plan de situation



PHOTOS DU SITE

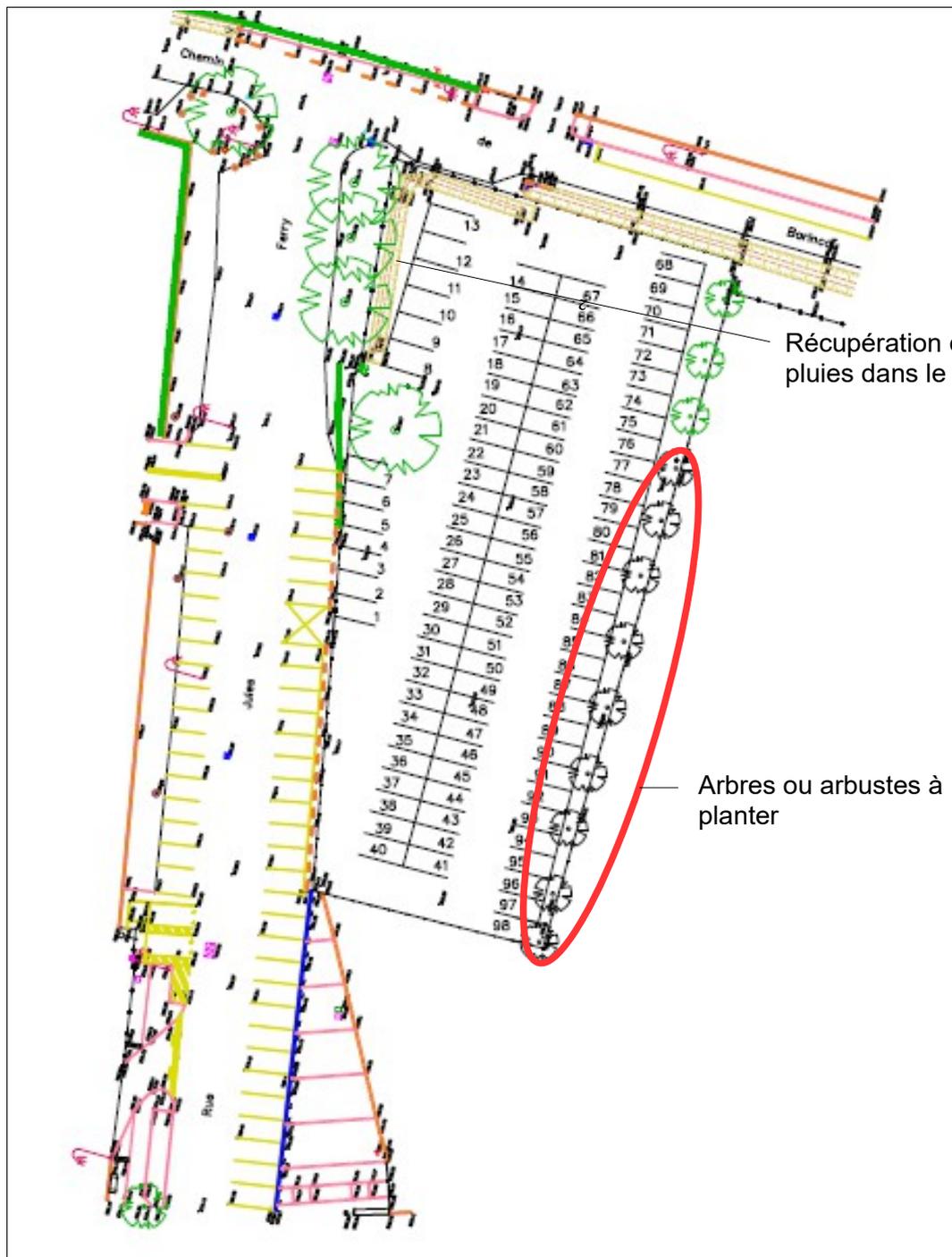




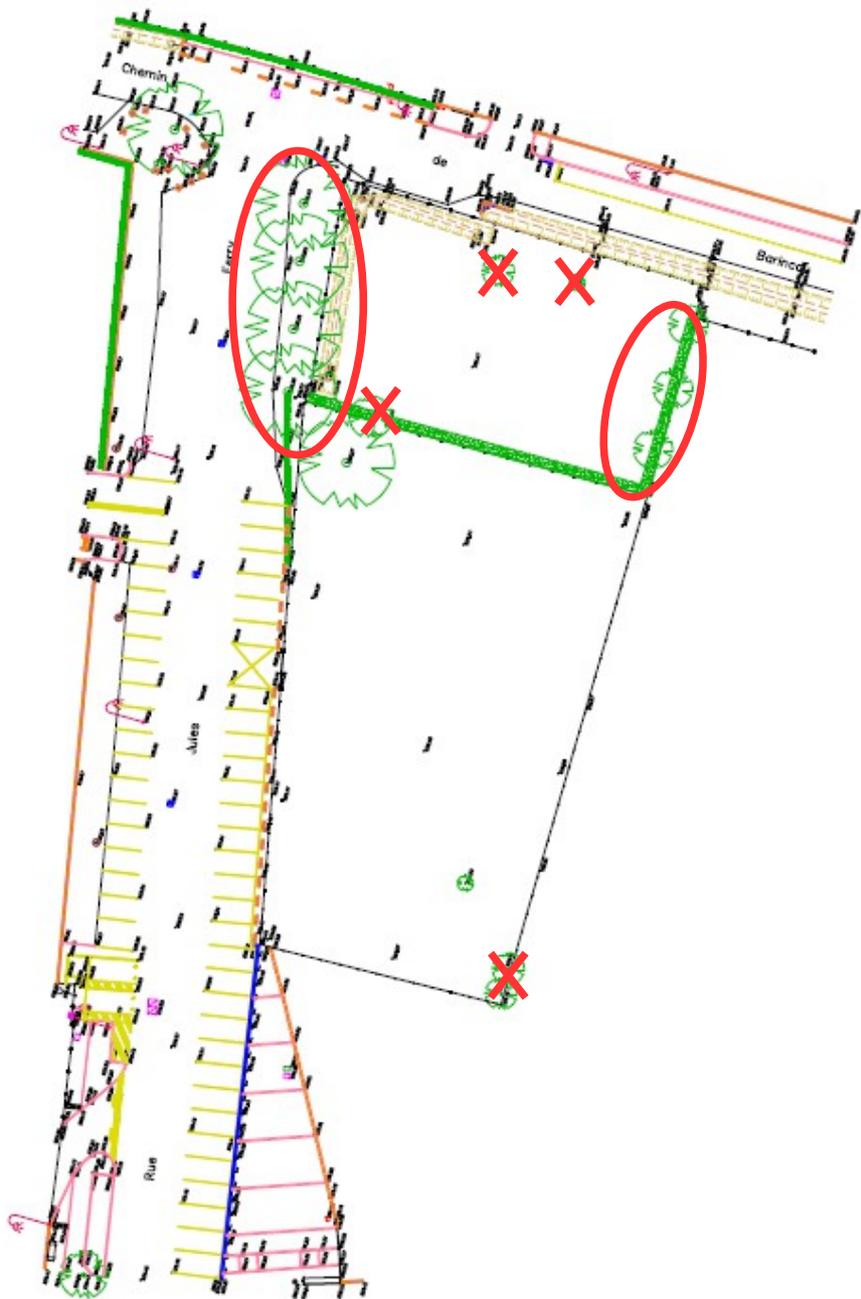
**PARKING PROVISOIRE
 PARCELLE 000 DO 24**
 adresse : 2 chemin de Barincou
 contenance cadastrale : 2698 m²
 surface mesurée : **2 720,38 m²**



Projet d'aménagement du parking provisoire



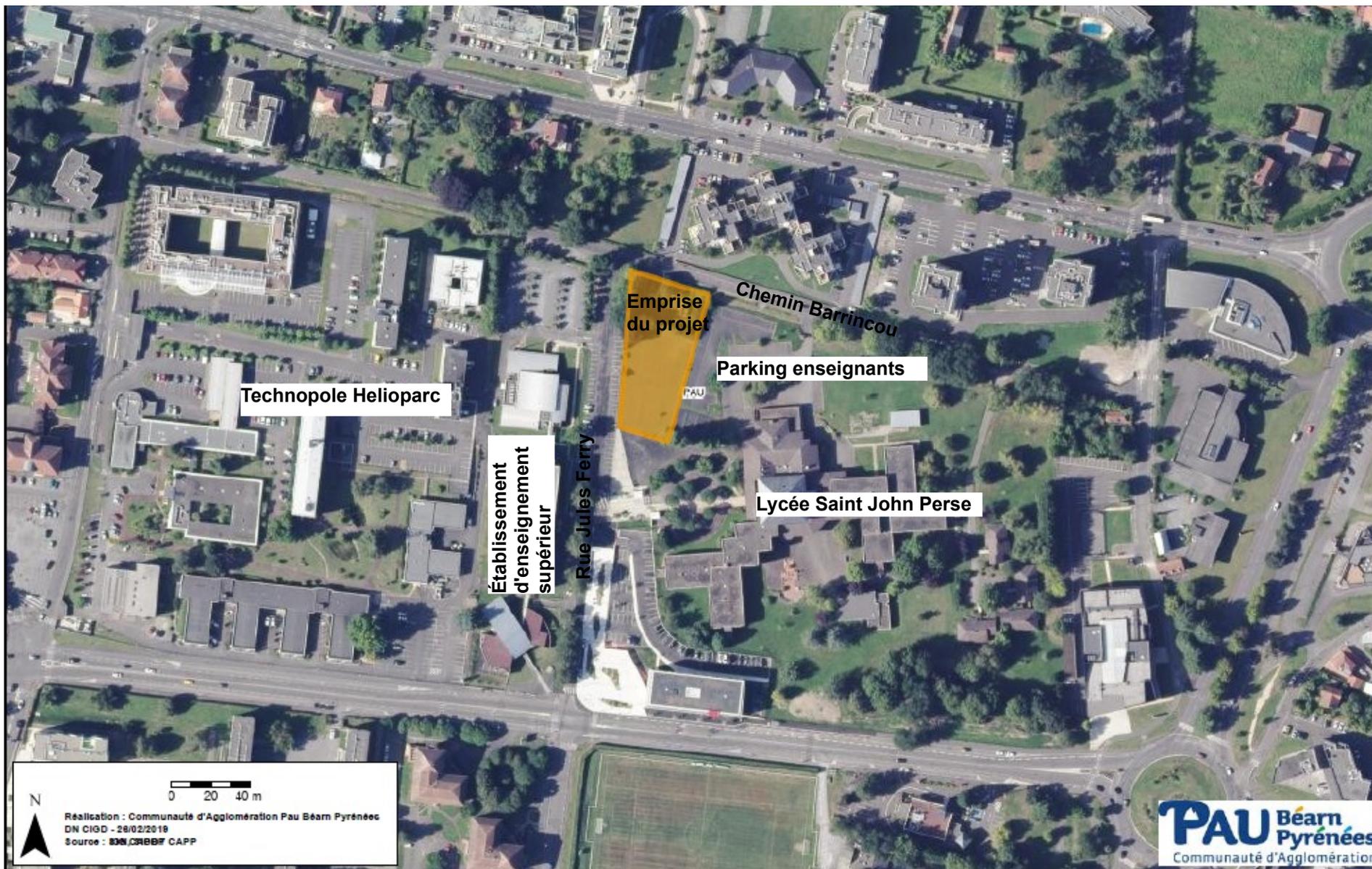
Devenir du patrimoine arboré du site de projet



○ Arbres conservés

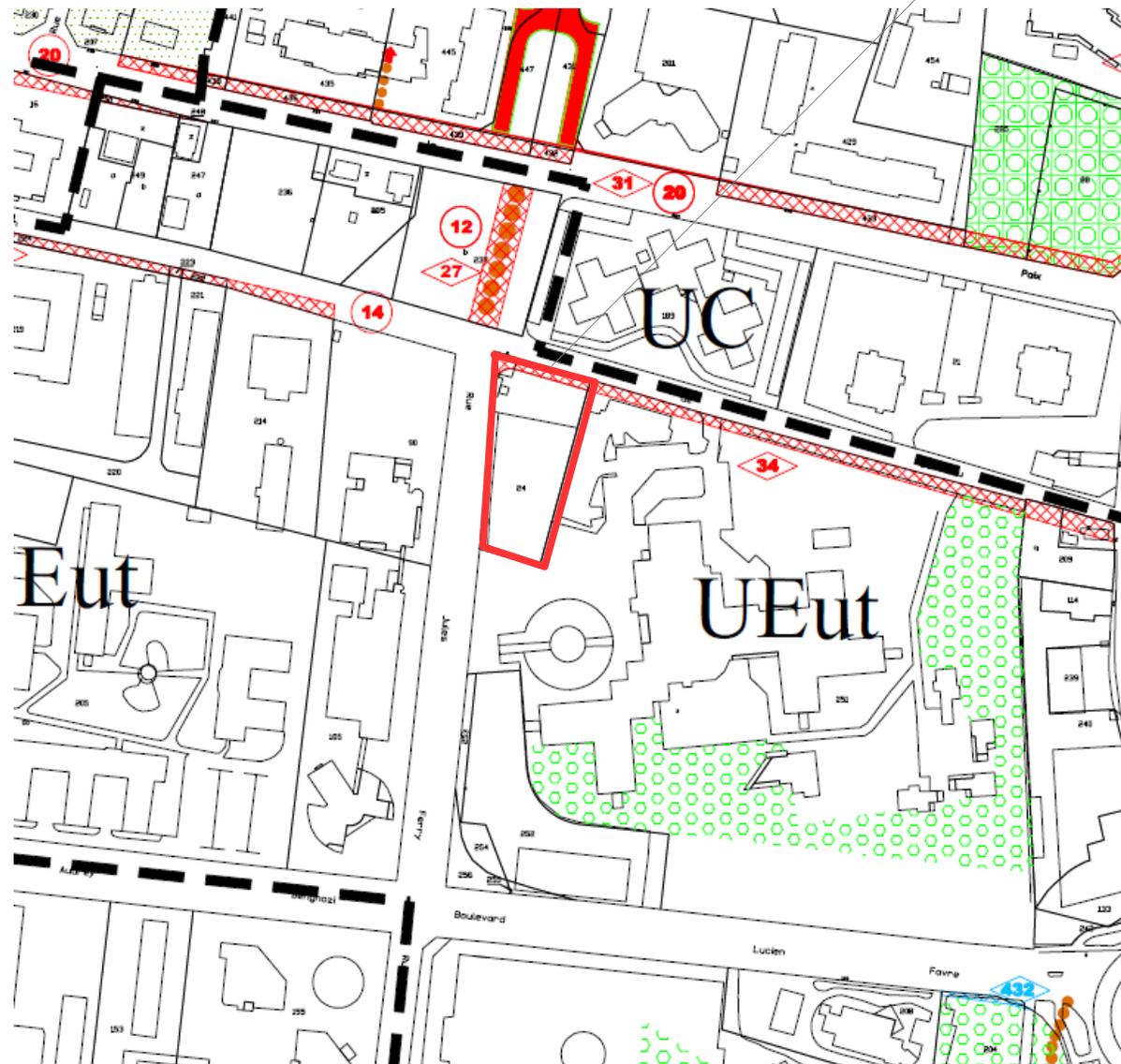
✗ Arbres supprimés

Environs du projet



Plan de zonage du PLU

Emprise du projet



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zonage
- Zone Urbaine de Projet
- Emplacement réservés pour l'Aménagement d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service
- Emplacement réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts (art. L.123-1- 8° du C.U.)
- Périmètre "gelé" dans l'attente d'un projet d'aménagement global (art. L.123-2- a du C.U.)
- Emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements (art. L.123-2 - b du C.U.)
- Emplacements réservés pour espaces publics, espaces verts à créer ou à modifier (art. L.123-2- c du C.U.)
- Numéro d'emplacement réservé
- Largeur d'emprise
- Accès à respecter prioritairement
- Flèches d'intention de liaison
- Point de passage ou de raccordement obligé
- Sentier piétonnier et /ou cyclable à créer ou à maintenir
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer (art. L.130-1 du C.U.)
- Espaces verts protégés (art. L123-1-5 7° du C.U.)
- Espaces verts d'agrément
- Monument à conserver (art. L.123-1-5 7° du C.U.)
- Alignement d'arbres (art. L123-1-5 7° du C.U.)
- Terrains cultivés à protéger en zone urbaine
- Non altius tollendi
- Ligne de recul obligatoire (art. L.111-1-4 du C.U.)
- Marge de reculement
- Règle architecturale particulière
- Linéaire Artisanal et Commercial
- Prescription de hauteur particulière
- Zone d'étude de l'Echangeur (Pau-Est)
- Périmètre d'implantation des constructions
- P.P.R.I** (voir cartes et règlement du P.P.R.I en annexe)
 - Zone rouge : construction interdite - voir cartes et règlement du P.P.R.I en annexe)
 - Zone rayée rouge : construction autorisée sous condition - voir cartes et règlement du P.P.R.I en annexe)
 - Zone verte

1. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

Habitats naturels et végétation

Les habitats rencontrés sont à rapprocher des « grands parcs » selon la classification du code CORINE (code CORINE n°85.1) et plus particulièrement des « parcelles boisées de parcs » (code CORINE n°85.11) et des « pelouses de parcs » (code CORINE n°85.12).

La cartographie en page suivante illustre les principaux habitats rencontrés et leur flore caractéristique. Il s'agit d'éléments arborés.

L'investigation de terrain du 1er juin 2012 a permis de mettre en évidence 2 groupes d'arbres :

- les éléments naturellement présents : chêne pédonculé, frêne à feuilles étroites, frêne commun, charme commun, marronnier, érable plane, etc.
 - les arbres ornementaux plantés : magnolia, mimosa, chêne des marais, chêne rouge d'Amérique, conifères (dont séquoia), tilleuls (à petites feuilles, argenté), érables (sycomore, negundo), etc.
- Les arbres ornementaux sont le groupe majoritairement présent.

Faune

La faune observée le jour de l'investigation de terrain se résume surtout à de l'avifaune. Les représentants de l'avifaune rencontrée appartiennent au cortège classique des espèces habituées à la présence humaine et affectionnant les espaces verts des agglomérations :

- Pigeon ramier (*Columbapalombus*), pigeon colombin (*Columbaoenas*);
- Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) ;
- Pie bavarde (*Pica pica*) ;
- Mésange bleue (*Cyanistescaeruleus*) ;
- Moineau domestique (*Passer domesticus*) ;
- Corneille noire (*Corvuscorone*) ;
- Tourterelle turque (*Streptopeliadecaocto*) ;
- Etourneau sansonnet (*Sturnusvulgaris*) ;
- Rouge queue (*Phoenicurus* sp.) ;
- Sittelle torchepot (*Sittaeuropaea*).

Le Milan noir (*Milvusmigrans*) a été observé mais probablement de passage sur le site compte tenu des possibilités très limitées de nichage sur place pour ce rapace diurne.

En ce qui concerne la faune terrestre, la proximité des activités humaines limite la présence d'une grande variété d'espèces, en dehors de celles inféodées au milieu urbain (rongeurs, petits reptiles, etc.). Un lapin de garenne (*Oryctolagusuniculus*) a été observé ainsi que plusieurs lézards des murailles (*Podarcismuralis*).

Intérêt environnemental

Les espèces végétales identifiées ne présentent pas de protection au niveau européen, national ou de la région Aquitaine. A noter qu'aucun des habitats répertoriés dans la fiche du SIC « Le Gave de Pau » n'a été observé sur le secteur d'étude. En revanche, les boisements de chênes pédonculés situés en position centrale de la zone d'étude (Cf cartographie ci-dessous) présentent un réel intérêt environnemental compte tenu de l'âge des arbres (vieux chênes) qui en fait le gîte de nombreuses espèces d'oiseaux.

Certains oiseaux identifiés bénéficient d'une protection au niveau national (arr du 17 avril 1981), avec notamment interdiction de détruire leur nid. Il s'agit de la Bergeronnette Grise, de la Mésange Bleue, du Moineau Domestique, du Rouge-Queue et du Milan Noir.

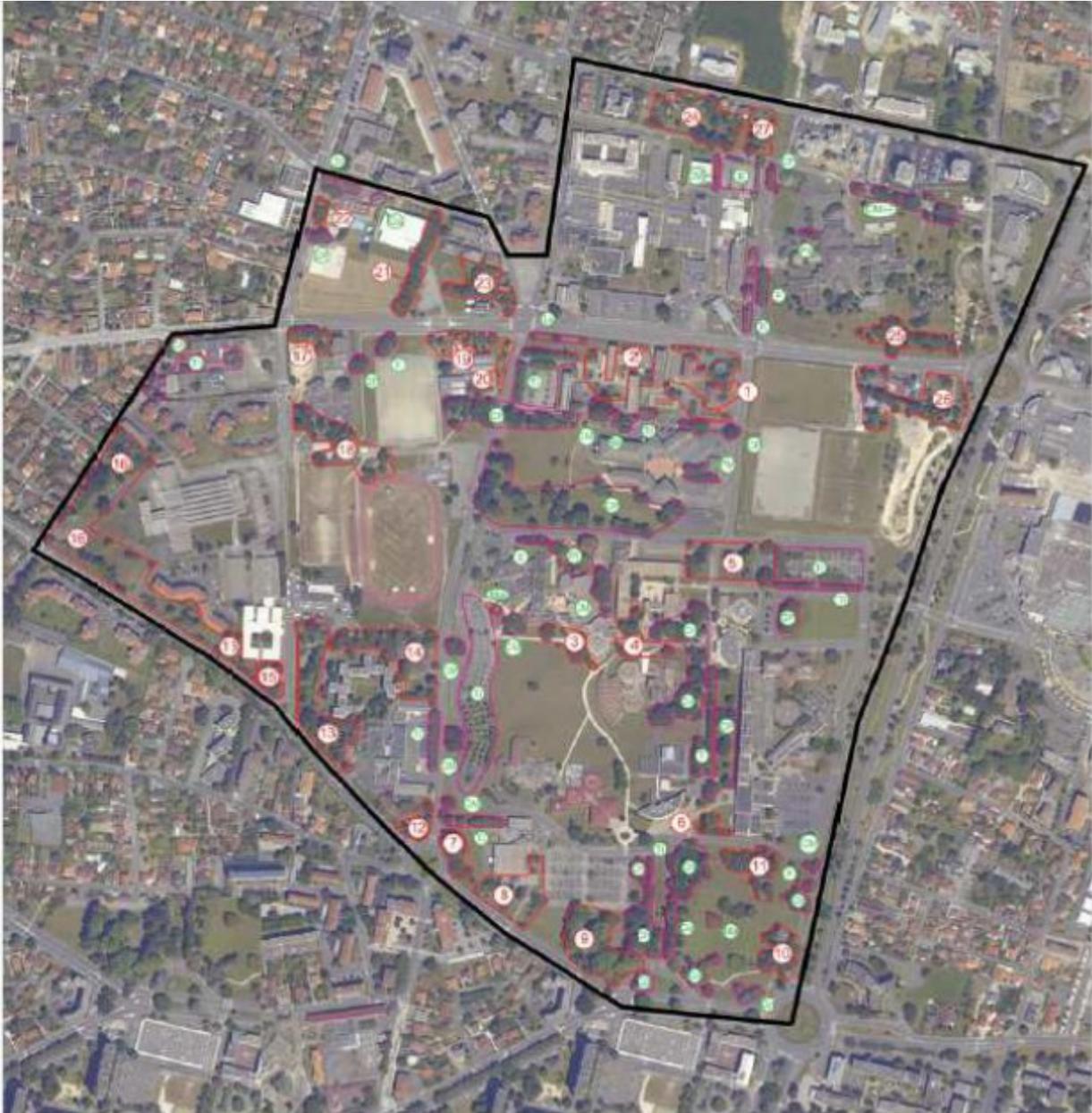
Préconisations pour le projet

Les aménagements devront dans la mesure du possible limiter au maximum la destruction des boisements et notamment les boisements de vieux chênes pédonculés mais également les beaux

spécimens de platanes, de marronniers ou d'érables planes. Les abattages devront être compensés. En revanche, l'Erable Négundo et le Robinier Faux Acacia, 2 espèces considérées comme envahissantes en Aquitaine, peuvent faire l'objet de destruction sans mesure compensatoire et doivent même être proscrits dans les opérations de végétalisation post-travaux.

Pi : Peuplier	CM : Chêne des Marais	Ch : Charme
Rob : Robinier	PM : Pin Maritime	Cha : Chataignier
Ti : Tilleuls	Ma : Magnolia	Tu : Tulipier de Virginie
TA : Tilleul argenté	E : Erable	Co : Cornouiller
Cp : Chêne pédonculé	Pl : Platane	H : Hêtre
Ba : Bambou	Mar : Marronnier	F : Frêne
La : Laurier	B : Bouleau	

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ① - Robinier (Rob) - faux acacia - Ti - B | <ul style="list-style-type: none"> ⑫ - B - F | <ul style="list-style-type: none"> ⑭ - Co - F - B - Tu |
| <ul style="list-style-type: none"> ② - Erable - Ti | <ul style="list-style-type: none"> ⑬ - TA : Tilleuls Argentés | <ul style="list-style-type: none"> ⑮ - Ti - Co |
| <ul style="list-style-type: none"> ③ - CM - Marr - B | <ul style="list-style-type: none"> ⑯ - B - Ch - Co - Robinier faux acacia - Acacia | <ul style="list-style-type: none"> ⑰ - CM - Ti |
| <ul style="list-style-type: none"> ④ - B - CM - E - Ch : Charme | <ul style="list-style-type: none"> ⑱ - CP - CM - Saule pleurur | <ul style="list-style-type: none"> ⑲ - E - E. sycamore - Co |
| <ul style="list-style-type: none"> ⑤ - Pi - CM - Ti | <ul style="list-style-type: none"> ⑳ - Ma - Tu | <ul style="list-style-type: none"> ㉑ - Noyer - CM - Ma - Acacia - Cp - Co |
| <ul style="list-style-type: none"> ⑥ - Ti - E | <ul style="list-style-type: none"> ㉒ - Cp - F - E - Prunus | <ul style="list-style-type: none"> ㉓ - H - Ch - Cha - CP - Houx |
| <ul style="list-style-type: none"> ⑦ - Tu - Ma | <ul style="list-style-type: none"> ㉔ - Tu - Co | <ul style="list-style-type: none"> ㉕ - B - F |
| <ul style="list-style-type: none"> ⑧ - E - Co | <ul style="list-style-type: none"> ㉖ - CP - Ti - F - La - E - Noisetier - H. rouge | |
| <ul style="list-style-type: none"> ⑨ - Pi - Mar - Ti - Tu | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ⑩ - H - Cha - F - Séquoia - CP | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ⑪ - H - Ch - Cha - CP - Houx | | |



2. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

Milieu Naturel :

Comme indiqué ci-dessus les espèces végétales identifiées ne présentent pas de protection au niveau européen, national ou de la région Aquitaine.

Le Milan noir (*Milvus migrans*) a été observé mais probablement de passage sur le site compte tenu des possibilités très limitées de nichage sur place pour ce rapace diurne.

En ce qui concerne la faune terrestre, la proximité des activités humaines limite la présence d'une grande variété d'espèces, en dehors de celles inféodées au milieu urbain (rongeurs, petits reptiles, etc.). Un lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) a été observé ainsi que plusieurs lézards des murailles (*Podarcis muralis*).

Milieu Physique :

L'aire de stationnement étant provisoire, le revêtement utilisé sera perméable. Toutefois, afin de recueillir les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées par les hydrocarbures, huiles, gaz d'échappement, usure des pneus ... liés au stationnement automobile, sera mis en place un système de noue. Ainsi, l'ouvrage de rétention des EP va permettre aux particules de décanter, donc de capter la pollution particulaire et par voie de conséquence, les polluants chroniques adsorbés sur les particules.

L'ouvrage de rétention des EP présentés ci-dessus auront une fonction à la fois de tampon hydraulique et d'abattement de la pollution chronique.

Le réseau d'eaux pluviales fera l'objet d'une surveillance périodique par la Ville : visite annuelle, visite après chaque épisode pluvieux remarquable afin d'anticiper d'éventuels désordres.

Les ouvrages de traitement des EP seront régulièrement entretenus de manière à garantir le bon fonctionnement des dispositifs d'évacuation, de régulation et d'obturation.

Un dossier au titre de la loi sur l'eau sera constitué conformément à la réglementation en vigueur.

Il n'est prévu aucune opération de prélèvement d'eaux souterraines ni d'infiltration de rejets aqueux. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les eaux souterraines.

Pollutions lumineuses :

Conformément à la charte lumière adoptée par la ville de Pau, une rationalisation de l'éclairage public est mis en place.

Le parking étant desservi par les voies périphériques, ces dernières seront éclairées de manière modulaire en fonction de l'état du trafic : densité trafic fort (allumage à 20h) : 0,83 à 1,17 cd/m², densité trafic moyen (20h à 22h) 0,69 à 0,96 cd/m², densité de trafic faible (22h à 6h) 0,55 à 0,72 cd/m².

Le parking sera éclairé avec un niveau photométrique de 0,5 cd/m².

L'éclairage sera assuré au moyen de LED, orienté vers le sol, selon le mobilier suivant.



Nuisances liées au chantier :

Nuisances sonores et sécurisation des accès

Aussi, compte tenu de la proximité d'activités d'enseignement, il sera demandé aux entreprises de :

- sécuriser l'accès des différents véhicules au chantier en éloignant les accès des lieux de passages importants (arrêts de bus, sortie de parking, ...)
- interdiction des circulations des véhicules de chantier et des livraisons de matériels aux heures de fortes influences (entre 8 et 9h le matin et entre 16h30 et 17h30 le soir)
- programmer les phases de chantier engendrant le plus de nuisances sonores pendant les vacances scolaires.

Risque de pollutions accidentelles :

Le risque de pollutions accidentelles est lié aux engins, véhicules et matériels de chantier présents sur site pour permettre la réalisation des travaux.

Le stockage, l'utilisation et la manipulation de produits nécessaires au fonctionnement des engins sont sources potentielles de pollution car le lessivage par la pluie de la zone de travaux est susceptible d'entraîner des huiles de moteur et de carburants.

L'occurrence de ces risques est très difficile à évaluer car ils sont liés à des facteurs humains, matériels, climatiques qui ne peuvent pas, par définition, être anticipés.

Il peut être ajouté ici un risque de fuite de certains produits de construction comme la laitance de béton lors des opérations de coulée.

Préalablement à la phase de travaux, une notice des précautions à prendre précisera :

- > L'emplacement définitif des aires de stationnement, d'entretien de ravitaillement et de stockage des engins et des matériaux,
- > Les modalités d'entretien des véhicules et machines utilisées pour éviter toute fuite de liquides polluants sur le chantier (matériel en bon état général, kit absorbant, sciures),
- > les moyens de mise en œuvre et la nature des protections contre l'entraînement des fines (réseaux de collecte des ruissellements, retenues provisoire en bas de pente, géotextile, etc.)
- > les personnes responsables et celles à prévenir en cas d'incidents.

Lors de la phase travaux :

- > Les aires de garage/entretien du matériel seront implantées en position éloignée des zones sensibles (avaloirs, bouches des réseaux).
- > Les produits nécessaires aux engins de chantier seront stockés dans des cuves étanches (huiles, carburant) sur rétention, les entreprises de chantier ayant obligation de récupération, de stockage et d'élimination des déchets d'entretien.
- > Les eaux de ruissellement du chantier et les eaux issues des aires de garage/entretien du matériel seront collectées et dirigées vers une ou des retenues temporaires mises en place dès le début du chantier et démantelées à l'issue de celui-ci.
- > Le contrôle du bon état de marche des engins (absence de fuite notamment) sera effectué régulièrement.
- > Les travaux seront exécutés le plus rapidement possible de manière à limiter dans le temps le risque de pollution.

En cas de pollution accidentelle, la procédure d'intervention sera la suivante :

- > Arrêt du déversement ;
- > Recueil des écoulements ;
- > Mise en œuvre de mesures pour éviter la propagation de la pollution vers l'exutoire (mise en place de barrage, fixation du polluant dans la zone d'épandage avec de la terre, du sable ou des produits absorbants...);
- > Neutralisation des produits polluants effectuée par des spécialistes alertés le plus rapidement possible.